

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 140

25 janvier 2011

### SOMMAIRE

Alema S.A. ....	6694	MAJ S.A. ....	6701
Alema S.A. ....	6694	Mastertec Invest S.A. ....	6719
Alema S.A. ....	6694	Meltemi Investments S.A. ....	6699
Alema S.A. ....	6700	Miron S.A. ....	6681
Alema S.A. ....	6694	Morgan Stanley Byzantine S.à r.l. ....	6719
Alternatifs Investissements GP ....	6695	NEK Invest S.A. ....	6688
Aros II Holding S.à r.l. ....	6715	NSK Euro Holdings S.A. ....	6699
Banque Degroof Luxembourg S.A. ....	6685	Palmes Invest SPF S.A. ....	6718
BNP Paribas Plan ....	6682	Palmes Invest SPF S.A. ....	6715
Bonel S.A. ....	6701	PBA S.à r.l. ....	6690
Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	6708	Rozea Lux Holding S.A. ....	6719
Close Range S.A. ....	6704	Sankaty LuxCo S.à r.l. ....	6705
Clyde Union S.à r.l. ....	6702	SCI Tilsit ....	6720
Cofimin S.A. ....	6714	Securitas Finance Luxembourg S.à r.l. ...	6710
Corsair III Benelux Investments S.à r.l. ...	6701	Seneca Pool S.A., SICAR ....	6720
Corsair III Finance Europe S.à r.l. ....	6704	Severino Finances S.A. ....	6682
Cosmica S.A. ....	6706	SGAM AI SIF Umbrella ....	6686
Décorlux S.à r.l. ....	6705	S.G.D. S.à r.l. ....	6689
Empfang Invest S.A. ....	6681	Société de Gestion, de Conseils et de Ser- vices S.à r.l. ....	6710
FMC Finance VII S.A. ....	6674	Sofair International S.A. ....	6686
Forum International Holdings S.à r.l. ....	6709	Softinvest S.A. ....	6688
German Property Portfolio Sàrl ....	6707	Star World S.A. ....	6712
Hanil Investment S.A. ....	6714	Synplants Marketing SA ....	6713
Hydinvest S.A. ....	6695	Tamia S.A. ....	6720
ING Aria ....	6695	Tanhu S.à r.l. ....	6708
International Car Business Participations S.A. ....	6709	The 7th Arch S.A. ....	6712
Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l. ....	6685	The Cox & Kings Overseas Fund ....	6688
Lissone International Luxembourg S.A. ...	6717	Vanoise (Gers Investments) LP ....	6713
LJR S.A. ....	6717	VM Bank International S.A. ....	6689
Lorenglass S.A. ....	6718	Whittaker Participations S.A. ....	6686
Louby S.A. ....	6718		

**FMC Finance VII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 157.657.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of December.

Before us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA (hereinafter referred to as "FMC AG & Co. KGaA"), a company duly incorporated and organized under German law, with registered seat in D-Hof an der Saale and registered with the commercial register of the local court (Handelsregister Amtsgericht) of Hof an der Saale, Germany, under the registration number HR B 4019 and with business address at D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1 (Germany), duly represented by its general partner Fresenius Medical Care Management AG, in turn duly represented by Me Morgane IMGRUND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Bad Homburg v.d.H. on December 17, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the notary to state as follows the articles of association of a company.

**Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a public limited company under Luxembourg law ("société anonyme") under the name of FMC FINANCE VII S.A. (hereafter called the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

**Title II. Share capital - Shares**

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) represented by 310 (three hundred ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) each, which have been entirely paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the shareholders.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-proprétaire") or between a pledgor and a pledgee.

### Title III. General meetings of shareholders

**Art. 7. Power of the General meeting of the shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8. Annual general meeting.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the City of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday of the month of June at 5 p.m.

If such day is a legal holiday in the Grand-Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes of the shareholders present or represented. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 9. Creditors, Legal successors and Heirs.** The creditors, legal successors or heirs are not allowed to seal assets or documents of the Company.

### Title IV. Board of directors

**Art. 10. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company. The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. They shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders ratify the election at their next general meeting of shareholders.

**Art. 11. Meeting of the board of directors.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors; in his absence the board of directors may appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight days' written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

All meetings of the board of directors shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, provided that notwithstanding any other provision hereof, no director may participate in any meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone) and provided further that no meeting of the board of directors conducted in whole or in part by means of such communication device shall be deemed to have been validly held, nor any resolution thereof be deemed to be valid, binding and effective.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman of the board of directors will have a casting vote.

**Art. 12. Power of the board of directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 13. Signatory power.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any director or of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### Title V. Supervision of the Company

**Art. 14. Statutory auditors.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire aux comptes"), which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

#### Title VI. Accounting year - Annual Accounts

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December.

**Art. 16. Annual accounts.** The annual accounts are drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

#### Title VII. Winding up - Liquidation

**Art. 17. Winding up and liquidation.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### Title VIII. Final clause - Applicable law

**Art. 18. Applicable law.** All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended.

#### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

2) The first annual general meeting shall be held in 2012.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-up capital	Number of shares
FMC AG & Co. KGaA . . . . .	EUR 31,000	EUR 31,000	310
TOTAL . . . . .	EUR 31,000	EUR 31,000	310

The 310 (three hundred ten) shares of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) is as of now available to the Company.

### Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros.

### Resolutions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of statutory auditors at 1 (one).

2. The following persons are appointed as directors:

- Dr. Andrea STOPPER, Director, born in Arezzo, Italy, on May 19, 1961, residing in CH-6928 Manno, 23 C, Cantonale (Switzerland);

- Mrs. Gabriele DUX, born in Detmold, Germany, on August 20, 1963, residing in L-7241 Bérelange, 204 route de Luxembourg;

- Mr. Khaled BAHI, Director, born in Mettmann, Germany, on October 23, 1966, residing in F-94832 Fresnes Cedex, Parc Medicis, 47 avenue des Pépinières, France.

3. Has been appointed statutory auditor:

The limited liability company KPMG AUDIT, with registered office in L-2520 Luxemburg, 9, Allée Scheffer, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under the number B 103590.

4. The registered office of the Company is at 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts as at 31 December 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société de droit allemand Fresenius Medical Care AG & Co. KGaA (ci-après "FMC AG & Co. KGaA"), enregistrée à D-Hof an der Saale dans le registre de commerce du tribunal d'instance (Handelsregister Amtsgericht) de Hof an der Saale sous le numéro HRB 4019, ayant son adresse commerciale à D-61352 Bad Homburg v.d.H., Else-Kröner-Str.1 (Allemagne), dûment représentée par son associé commandité Fresenius Medical Care Management AG, lui-même dûment représenté par Maître Morgane IMGRUND, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sou seing privé, donnée à Bad Homburg v.d.H. en date du 17 décembre 2010.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société.

### Titre I<sup>er</sup>. Nom - Durée - Siège social - Objet social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par la suite, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de FMC FINANCE VII S.A. (appelée ci-après la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations, certificats, ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

## **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euro) par action, intégralement libérées.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nupropriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

## **Titre III. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 7. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il le sera indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 5 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

**Art. 9. Créanciers, Ayants-droit et Héritiers.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

## **Titre IV. Conseil d'administration**

**Art. 10. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils exerceront leur fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

**Art. 11. Réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Toutes les réunions du conseil d'administration seront tenues au Luxembourg, à condition que sauf stipulation contraire dans ces statuts aucun administrateur ne peut participer aux réunions du conseil d'administration par des moyens de communication (y inclus le téléphone) et, en outre, à condition qu'aucune réunion du conseil d'administration qui soit mener intégralement ou partiellement par des tels moyens, sera considérée comme valablement tenue et aucune résolutions prise à une telle réunion sera considérée comme valable, obligeant ou effective.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Tout administrateur peut participer à chaque réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par un moyen de communication similaire avec la permission de toute les personnes prenant part à la réunion dans le but de s'entendre les un les autres et de communiquer.

Une réunion peut aussi être tenue seulement par conférence téléphonique. La participation à la réunion par ce moyen équivaut à une participation en personne.

Le procès verbal de chaque réunion doit cependant être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à la réunion.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix, le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

**Art. 12. Pouvoir du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé, avec le consentement prioritaire de l'Assemblée générale des actionnaires, à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

**Art. 13. Pouvoir de signature.** La Société sera engagée envers des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

## Titre V. Surveillance de la Société

**Art. 14. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination

des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

### Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

**Art. 16. Comptes annuels.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

### Titre VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

### Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

**Art. 18. Droit applicable.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Le souscripteur a souscrit et libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FMC AG & Co. KGaA . . . . .	EUR 31.000	EUR 31.000	310
TOTAL . . . . .	EUR 31.000	EUR 31.000	310

Les 310 (trois cent dix) actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est dès à présent à la disposition de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

La personne susmentionnée représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris sur le champ après la constitution de la Société les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - Dr. Andrea STOPPER, Administrateur, né à Arezzo, Italie, le 19 mai 1961, demeurant à CH-6928 Manno, 23 C, Cantonale (Suisse);



- Mrs. Gabriele DUX, Administrateur, née à Detmold, Allemagne, le 20 août 1963, demeurant à L-7241 Bérelange, 204 route de Luxembourg;

- Mr. Khaled BAHI, Administrateur, né à Mettmann, Allemagne, le 23 octobre 1966, demeurant à F-94269 Fresnes Cedex, 5, avenue des Prés (France).

3. A été nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg numéro B 103590.

4. Le siège social de la Société est établi au 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172968/400.

(100200978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

**Empfang Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 66.626.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société "EMPFANG INVEST S.A." qui se réunira le jeudi 10 février 2011 à 15 heures, au 1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Revue des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes, et les points concernant les documents manquant pour l'exercice écoulé au 31 décembre 2009;
2. Futur de la société ;
3. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011010282/6341/18.

**Miron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 février 2011 à 14.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, 1724 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration;
2. Démission des organes de la société (administrateurs et commissaire aux comptes);
3. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes;
4. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de Société Européenne de Banque S.A., 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011012405/755/17.

**BNP Paribas Plan, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.227.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

se tiendra le jeudi 17 février 2011 à 10.00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 octobre 2010 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011012407/755/25.

**Severino Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 93.218.

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „SEVERINO FINANCES S.A.", avec siège social à L-2420 Luxembourg, 15 avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg B numéro 93218, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 550 du 21 mai 2003 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 214 du 26 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vinciotti Géraldine, employé privé, résidant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Farida OMAADACHAK, employée privée, résidant professionnellement au 11 Avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vinciotti Géraldine, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation des bilan et compte de profits et pertes de la Société pour la période arrêtée au 17 décembre 2010 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en France.

2. Démission des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, de la Société, décharge à leur accorder.

3. Transfert du siège social statutaire et administratif et de la direction effective de la Société du Luxembourg en France à Paris et adoption de la nationalité française.

4. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation française sur les sociétés anonymes, et approbation des nouveaux statuts, dont le texte sera annexé au présent acte.

5. Maintien du nombre d'administrateurs à trois et nomination de Madame Patricia BEAUGRAND épouse LAFFON, Monsieur Olivier LAFFON et Madame Marie-Annik FERRAN épouse OLIVER en qualité d'administrateurs, et nomination de Madame Patricia BEAUGRAND épouse LAFFON en qualité de présidente du conseil d'administration.

6. Nomination de Monsieur Stéphane MONGENDRE en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Eric WILLIOT, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

7. Nomination de Maître Bruno de LAPORTALIERE et à tout avocat du Cabinet MORVILLIERS SENTENAC, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société

8. Attribution de pouvoirs afin d'opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et autres formalités pour accomplir toutes les démarches nécessaires en France pour organiser et officialiser le transfert de siège social.

9. Pouvoirs à Maître Bruno de LAPORTALIERE, et à tout avocat du Cabinet MORVILLIERS SENTENAC, afin d'opérer l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, et autres formalités pour accomplir toutes les démarches nécessaires en France pour organiser et officialiser le transfert de siège social en France.

#### 10. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social à savoir 2.310 (deux mille trois cent dix) actions étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'aucun titre autre que des actions n'a été émis par la Société.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve le bilan et compte de profits et pertes de la Société pour la période arrêtée au 17 décembre 2010 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en France.

Lesquels comptes, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire aux comptes en place au prendra effet au jour de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif, et le siège de la direction effective de la société du Grand Duché de Luxembourg en France, au 22, rue de l'Abbé Grégoire à F- 75006 Paris et de changer la nationalité de la Société, actuellement société anonyme de droit luxembourgeois en société anonyme de droit français, sans toutefois que ce changement de nationalité et ce transfert de siège social ne donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

La Société adoptera dès lors la nationalité française sans que ce changement de nationalité et ce transfert de siège social ne donnent lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal, conformément à la directive n°69/335 CEE du 17 juillet 1969.

Ce transfert et ce changement de nationalité ne prendront effet au Grand Duché de Luxembourg qu'à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris. La Société ne perdra sa nationalité luxembourgeoise qu'à partir de la date où elle aura acquis la nationalité française.

L'assemblée constate que la présente résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, prévoyant la possibilité pour l'assemblée générale extraordinaire de changer les statuts dans toutes ses dispositions, y compris la possibilité de changer la nationalité de la Société avec l'accord unanime des actionnaires, en cas de pluralité d'actionnaires.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation française et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société anonyme à conseil d'administration de droit français.

L'assemblée générale décide ainsi de faire expirer la durée de la Société 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la Société au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (13 mai 2003), soit une expiration au 13 mai 2102.

La dénomination et le capital social de la Société restent inchangés.

L'assemblée décide d'adopter à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, les nouveaux statuts en français dont le texte sera annexé au présent acte.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, de fixer le nombre d'administrateurs à 3 (trois) et de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur pour une durée de six ans:

- Madame Patricia BEAUGRAND épouse LAFFON, demeurant au 3 Villa HALLE, 75014 PARIS, France, qui est également désignée Présidente du conseil d'administration de la Société;

- Monsieur Olivier LAFFON, demeurant au 3 Villa HALLE, 75014 PARIS, France; et

- Marie-Annick FERRAN épouse OLIVER, demeurant au 16 rue de Vouillé, 75015 PARIS, France.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, de nommer en qualité de premier commissaire aux comptes titulaire Monsieur Stéphane MONGENDRE, né le 28 septembre 1965 à FONTENAY-AUX-ROSES (92), FRANCE, de nationalité FRANCAISE, demeurant 85 rue Diderot, VINCENNES (94), pour une durée de 6 ans et de premier commissaire aux comptes suppléant sera MONSIEUR ERIC WILLIOT, né le 11 février 1968 à ERMONT (95), FRANCE, de nationalité FRANCAISE, demeurant 14 boulevard Charles de Gaulle, 95110 SANNOIS, pour une durée de 6 ans.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée générale décide, de nommer à Maître Bruno de LAPORTALIERE, et à tout autre avocat du Cabinet MORVILLIERS SENTENAC afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes pour faire procéder et parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'effectuer toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations relatives à la cessation de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Maître Bruno de LAPORTALIERE, et à tout autre avocat du Cabinet MORVILLIERS SENTENAC afin d'opérer l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris et autres formalités et pour accomplir toutes les démarches nécessaires en France pour organiser et officialiser le transfert de siège social.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Farida Omaadachak, Vincietti Géraldine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58674 Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2011.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2011008142/138.

(110008896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

---

**Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.459.

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la Banque Degroof Luxembourg S.A. sont invités à participer à

**L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

qui se tiendra le 3 février 2011 à 10.00 heures au siège social de la Banque au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et dont l'ordre du jour est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits, sociaux et consolidés, au 30 septembre 2010;
2. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
3. Affectation des Résultats;
4. Décharge aux Administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Afin d'obtenir une carte d'entrée leur permettant de participer à l'Assemblée, les Actionnaires devront, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée, déposer leurs titres au siège social de la Banque et en demander le blocage ou faire parvenir au siège social un certificat de blocage des titres en vue de ladite assemblée, émanant de leur organisme financier dépositaire.

Pour toute question complémentaire concernant cette assemblée, veuillez contacter Mme Chantal Hagen-De Mulder au n° 45.35.45.23.22.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011003991/34/24.

---

**Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.730.

En date du 22 novembre 2010 l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Les mandats de gérants de Marco Weijermans et Robert van 't Hoeft sont convertis en mandats de gérants de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Election de Chris Allen Siepman, né le 9 octobre 1962 à Los Angeles aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse le 285 Trinity Road, SW18 3SN Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Election de Gregg Steven Siepman, né le 10 avril 1960 en Californie aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse le Unit 3/3 Balls Head Road, Waverton NSW 2060, Australie, au poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A dater du 22 novembre 2010, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Chris Allen Siepman, Gérant A
- Gregg Steven Siepman, Gérant A
- Marco Weijermans, Gérant B
- Robert van 't Hoeft, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Liquid Capital (Luxembourg) S.à r.l.

Robert van 't Hoeft

*Manager B*

Référence de publication: 2011011219/26.

(110012028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

---

**Whittaker Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 90.080.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 3 février 2011, à dix heures, au siège social, en  
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011003992/1161/16.

**Sofair International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 89.909.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 11 février 2011, à onze heures, au siège social, en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Examen de la situation des mandats,
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011004573/1161/18.

**SGAM AI SIF Umbrella, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.649.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Lyxor Asset Management", having its registered office at 17, Cours Valmy, F-92987 Paris La Défense, here represented by Mr Paul FLORENTIN, employee, professionally residing at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Paris, on 20 December, 2010.

The said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxy of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that the said appearing person declares:

- that SGAM AI SIF UMBRELLA, having its registered office at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Company"), was incorporated pursuant to a notarial deed on 30 October 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations", number 2748 of November 29, 2007;
- that the Company's capital is represented by twenty-one comma four hundred and fifty-three (21.453) share of no par value issued in class B of the sub-fund SGAM AI SIF UMBRELLA-TELLUS FUND;
- that it is the sole shareholder and the holder of all the shares of the Company;

- that it proceeds to the dissolution of the Company and assumes the function of liquidator of the Company;
- that it has fully knowledge of the articles of association of the Company and it is perfectly aware of the financial situation of the Company;
- that it gives full discharge to the directors and to the auditor (“réviseur d’entreprises”) of the Company for the exercise of their respective mandates up to now;
- that it is vested, in its capacity as liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown, of the Company, and that clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder;
- that the corporate books and documents of the company SGAM AI SIF UMBRELLA, above named, will be deposited and kept for a period of five (5) years at 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- that the shares of the Company, which are all in registered form, are cancelled, and the Company’s register of shareholders is closed. On the basis of these facts, the notary stated the dissolution of the company SGAM AI SIF UMBRELLA, above named.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and that on request of the appearing person, in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy of the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said proxy signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Lyxor Asset Management», ayant son siège social au 17, Cours Valmy, F-92987 Paris La Défense, ici représentée par Monsieur Paul FLORENTIN, employé, demeurant professionnellement au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 20 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter que ladite comparante déclare:

- que SGAM AI SIF UMBRELLA, ayant son siège social au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «Société»), a été constituée suivant acte notarié en date du 30 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2748 du 29 novembre 2007;
- que la Société est représentée par vingt et une virgule quatre cent cinquante-trois (21.453) action sans mention de valeur nominale de classe B du compartiment SGAM AI SIF UMBRELLA – TELLUS FUND;
- qu’elle est l’actionnaire unique et la propriétaire de toutes les actions de la Société;
- qu’elle procède à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur de la Société;
- qu’elle a pleine connaissance des statuts de la Société et connaît parfaitement la situation financière de la Société;
- qu’elle donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au réviseur d’entreprises de la Société pour l’exercice de leurs mandats respectifs jusqu’à ce jour;
- qu’elle reprend à sa charge, en tant que liquidateur, la totalité de l’actif ainsi que l’apurement de l’intégralité du passif, connu ou inconnu, de la Société, qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l’actif à sa personne en tant qu’actionnaire unique;
- que les livres et documents sociaux de la société SGAM AI SIF UMBRELLA, susmentionnée, seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- qu’il est procédé à l’annulation des actions de la Société, qui sont toutes nominatives, et à la clôture du registre des actionnaires de la Société.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société SGAM AI SIF UMBRELLA, susmentionnée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l’anglais, constate qu’à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française, et qu’à la requête de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. FLORENTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16902. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011010199/81.

(110011186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**NEK Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.758.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu le mercredi 2 février 2011 à 16.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31.12.2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011007978/504/17.

---

**Softinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.454.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 3 février 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011007977/795/15.

---

**The Cox & Kings Overseas Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.212.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 6 août 2010*

En date du 6 août 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de clôturer la liquidation de la Sicav The Cox & Kings Overseas Fund.
- de fixer le lieu où les livres et les documents sociaux de la Sicav resteront déposés et conservés pendant la durée de 5 ans au siège social de CACEIS Bank Luxembourg S.A., 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011006969/16.

(110007425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

---



**VM Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 10.309.

—  
*Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 06. Januar 2011*

Der Verwaltungsrat der VM Bank International S.A. beschließt, Herrn Holger Wern, geboren am 19.06.1969 in Neunkirchen/ Saar, mit beruflichem Wohnsitz in Luxembourg, 32-34, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg mit Wirkung zum 06. Januar 2011 zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen.

Die Zustimmung der CSSF zum heutigen Datum liegt vor.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.01.2011.

Patrick Weydert / Wolfgang Dürr

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011009469/16.

(110010465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

**S.G.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 96.760.

—  
L'an deux mille dix, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

KARIBA S.A., La société anonyme société de droit luxembourgeois, avec pour siège social L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96 760, ici représentée par la société anonyme Fiduciaire Eurolux ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 34.752, elle-même ici représentée par son mandataire Monsieur Régis LUX, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé lui délivrée laquelle après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "S.G.D. S.à r.l.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-4940 Bascharage, 124, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.760, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 31 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1287 du 3 décembre 2003

La comparante agissant comme ci-avant, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'élargir l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet les travaux de construction en général et en particulier de terrassement, d'excavation, de canalisation, de démolition, d'asphaltage, de bitumage, de rejointements, de maçonnerie, de façade, d'aménagements extérieurs ainsi que de voiries.

La Société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut réaliser toutes opérations concernant le commerce ainsi que l'exportation et l'importation de produits de toutes sortes et la direction d'une agence commerciale.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et les associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3559. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163201/60.

(100188647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**PBA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 157.225.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Anthony, André STAHL, né à Linselles (France), le 25 avril 1973, demeurant à CH-1266 Duillier/VD, Résidence "Au Village", Chemin de Panlièvre 10 (Suisse),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de "PBA S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach constituée par acte du notaire instrumentant en date du 4 novembre 2010, en voie d'immatriculation après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de 31.671.150,00 EUR (trente et un millions six cent soixante et onze mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 31.683.650,00 EUR (trente et un millions six cent quatre vingt trois mille six cent cinquante euros) par la création et l'émission d' 1.266.846 (un million deux cent soixante six mille trois cent quarante-six) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales actuelles.

Les 1.266.846 (un million deux cent soixante six mille huit cent quarante-six) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Anthony, André STAHL, né à Linselles (France), le 25 avril 1973, demeurant à CH-1266 Duillier/VD, Résidence "Au Village", Chemin de Panlièvre 10 (Suisse), représentée comme ci-avant déclare souscrire 904.704 (neuf cent quatre mille sept cent quatre) nouvelles parts sociales et les libérer par l'apport en nature de:

a.- 5.501 (cinq mille cinq cent et une) actions en pleine propriété et 69.000 (soixante neuf mille) actions en nue-propriété de la société en commandite par actions JPJD S.C.A. la société existant et gouvernée par les lois de la France ayant son siège social à F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, inscrite auprès du Registre de Commerce

de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 509 556 908, ayant un capital social de 14.013.890,- EUR (quatorze millions treize mille huit cent quatre-vingt-dix euros) représentée par 1.401.389 (un million quatre cent un mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions.

b.- 49.502 (quarante-neuf mille cinq cent deux) actions en pleine propriété et 621.000 (six cent vingt-et-un mille) actions en nue-propriété de la société en commandite par actions JPJS S.C.A. la société existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, inscrite auprès du Registre de Commerce de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 509 547 675, ayant un capital social de 63.062.400,- EUR (soixante-trois millions soixante-deux mille quatre cents euros) représentée par 12.612.480 (douze millions six cent douze mille quatre cent quatre-vingt) actions.

c.- 65.790 (soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions en nue-propriété de la société anonyme DAMARTEX S.A. la société existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, inscrite auprès du Registre de Commerce de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 441 378 312, ayant un capital social de EUR 107.991.758,00 (cent sept millions neuf cent quatre vingt onze mille sept cent cinquante huit euros) représentée par 7.713.697 (sept millions sept cent treize mille six cent quatre vingt dix sept) actions.

d.- 65.790 (soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions en nue-propriété de la société anonyme SOMFY S.A. la société existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-74300 Cluses, 50, avenue du Nouveau Monde, inscrite auprès du Registre de Commerce de Annecy sous le numéro 476 980 362, ayant un capital social de EUR 7.836.800,00 (sept millions huit cent trente six mille huit cents euros) représentée par 7.836.800 (sept millions huit cent trente six mille huit cents) actions.

L'ensemble de l'apport en nature de Monsieur Anthony, André STAHL, préqualifié, a été évalué à un montant de 22.617.600,- EUR (vingt-deux millions six cent dix-sept mille six cents euros), tel que décrit dans le traité d'apport conclu entre les Apporteurs et le Bénéficiaire.

2.- Monsieur Raymond STAHL, né le 8 juillet 1932 à Lille (France), pensionné, demeurant à F-59700 Marcq en Baroeuil, Avenue de la Marne (France), ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur Raymond STAHL, représenté comme ci-avant, déclare souscrire 362.142 (trois cent soixante-deux mille cent quarante-deux) nouvelles parts sociales et les libérer par l'apport en nature de:

a.- 69.000 (soixante neuf mille actions) en usufruit de la société en commandite par actions JPJD S.C.A., la société existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, inscrite auprès du Registre de Commerce de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 509 556 908, ayant un capital social de 14.013.890,- EUR (quatorze millions treize mille huit cent quatre-vingt-dix euros) représentée par 1.401.389 (un million quatre cent un mille trois cent quatre-vingt-neuf) actions.

b.- 621.000 (six cent vingt-et-un mille actions) en usufruit de la société en commandite par actions JPJS S.C.A., la société existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, inscrite auprès du Registre de Commerce de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 509 547 675, ayant un capital social de 63.062.400,- EUR (soixante-trois millions soixante-deux mille quatre cents euros) représentée par 12.612.480 (douze millions six cent douze mille quatre cent quatre-vingt) actions.

c.- 65.790 (soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions en usufruit de la société anonyme DAMARTEX S.A., la société existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, inscrite auprès du Registre de Commerce de Roubaix-Tourcoing sous le numéro 441 378 312, ayant un capital social de EUR 107.991.758,00 (cent sept millions neuf cent quatre vingt onze mille sept cent cinquante huit euros) représentée par 7.713.697 (sept millions sept cent treize mille six cent quatre vingt dix sept) actions.

d.- 65.790 (soixante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) actions en usufruit de la société anonyme SOMFY S.A., la société existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-74300 Cluses, 50, avenue du Nouveau Monde, inscrite auprès du Registre de Commerce de Annecy sous le numéro 476 980 362, ayant un capital social de EUR 7.836.800,00 (sept millions huit cent trente six mille huit cents euros) représentée par 7.836.800 (sept millions huit cent trente six mille huit cents) actions.

L'ensemble de l'apport en nature de Monsieur Raymond STAHL, préqualifié, a été évalué à un montant de 9.053.550,- EUR (neuf millions cinquante-trois mille cinq cent cinquante euros), tel que décrit dans le traité d'apport conclu entre les Apporteurs et le Bénéficiaire.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 31.683.650,00 EUR (trente et un millions six cent quatre vingt trois mille six cent cinquante euros), représenté par 1.267.346 (un million deux cent soixante-sept mille trois cent quarante-six) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 7.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les pré-sentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous no-taire le présent acte.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the third day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

Mr. Anthony, André STAHL, born in Linselles (France), on 25<sup>th</sup> of April 1973, residing at CH-1266 Duillier/VD, Résidence "Au Village", Chemin de Panlièvre 10 (Switzerland),

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal substituted to him.

This proxy initialled "ne varietur" by the appearing person and the under-signed notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of PBA S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, incorporated by deed of the under-signed notary on the 4<sup>th</sup> of November 2010, in process of being registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and that he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The share capital is increased by the amount of EUR 31,671,150.00 (thirty one million six hundred seventy one thousand one hundred and fifty euro), in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 31,693,650.00 (thirty one million six hundred eighty three thousand six hundred and fifty euro), by the creation of issue of 1,266,846 (one million two hundred sixty six thousand eight hundred forty six) new shares having the same rights and obligations as the existing shares.

The 1,266,846 (one million two hundred sixty six thousand eight hundred forty six) new shares have been subscribed and fully paid up as follows:

1.- Mr. Anthony, André STAHL, born in Linselles (France), on 25<sup>th</sup> of April 1973, residing at CH-1266 Duillier/VD, Résidence "Au Village", Chemin de Panlièvre 10 (Switzerland), represented as aforementioned declared to subscribe 904,704 (nine hundred four thousand seven hundred and four) new shares and to pay them up by a contribution in kind of:

a.- 5,501 (five thousand five hundred and one) shares in full ownership («pleine propriété») and 69,000 (sixty nine thousand) shares in bare ownership («nue-propriété») of the limited partnership by shares («société en commandite par actions») JPJD S.C.A., a company existing and

governed by the Laws of France, having its registered office at F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, registered at the Companies and Trade Register of Roubaix-Tourcoing under the number 509 556 908, having a corporate capital of EUR 14,013,890.- (fourteen million thirteen thousand eight hundred and ninety euro) represented by 1,401,389 (one million four hundred and one thousand three hundred and eighty nine) shares.

b.- 49,502 (forty nine thousand five hundred and two) shares in full ownership («pleine propriété») and 621.000 (six hundred twenty one thousand) shares in bare ownership («nue-propriété») of the limited partnership by shares («société en commandite par actions») JPJS S.C.A. a company existing and governed by the Laws of France, having its registered office at F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, registered at the Companies and Trade Register of Roubaix-Tourcoing under the number 509 547 675, , having a corporate capital of EUR 63,062,400.- (sixty three million sixty two thousand four hundred euro) represented by 12,612,480 (twelve million six hundred and twelve thousand four hundred and eighty) shares.

c.- 65.790 (sixty five thousand seven hundred and ninety) shares in bare ownership («nue-propriété») of the public limited liability company («la société anonyme») DAMARTEX S.A. a company existing and governed by the Laws of France, having its registered office at F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, registered at the Companies and

Trade Register of Roubaix-Tourcoing under the number 441 378 312, having a corporate capital of EUR 107.991.758,00 (one hundred and seven million nine hundred and ninety one thousand seven hundred and fifty eight euro) represented by 7.713.697 (seven million seven hundred and thirteen thousand six hundred and ninety seven) shares.

d.- 65.790 (sixty five thousand seven hundred and ninety) shares in bare ownership («nue-propriété») of the public limited liability company («la société anonyme») SOMFY S.A. a company existing and governed by the Laws of France, having its registered office at F-74300 Cluses, 50, avenue du Nouveau Monde registered at the Companies and Trade Register of Annecy sous le numéro 476 980 362, having a corporate capital of EUR 7.836.800,00 (seven million eight hundred and thirty six thousand eight hundred euro) represented by 7.836.800 (seven million eight hundred and thirty six thousand eight hundred) shares.

The whole contribution in kind of Mr. Anthony, André STAHL, prenamed, is valued at an amount of EUR 22,617,600.- (twenty two million six hundred seventeen thousand six hundred euro), as described in the contribution agreement, concluded between the Subscribers and the Beneficiary.

2.- Mr Raymond STAHL, born on 8<sup>th</sup> of July 1932 in Lille (France), retired, residing at F-59700 Marcq en Baroeuil, Avenue de la Marne (France), here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal substituted to him.

This proxy initialled "ne varietur" by the appearing person and the under-signed notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Mr Raymond STAHL, represented as detailed here above, declares to subscribe 362,142 (three hundred sixty two thousand one hundred and forty two) nouvelles parts sociales et les libérer par l'apport en nature de:

a.- 69,000 (sixty nine thousand) shares in usufruct ownership («usufruit») of the limited partnership by shares («société en commandite par actions») JPJD S.C.A., a company existing and governed by the Laws of France, having its registered office at F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, registered at the Companies and Trade Register of Roubaix-Tourcoing under the number 509 556 908, having a corporate capital of EUR 14,013,890.- (fourteen million thirteen thousand eight hundred and ninety euro) represented by 1,401,389 (one million four hundred and one thousand three hundred and eighty nine) shares.

b.- 621.000 (six hundred twenty one thousand) shares in usufruct ownership («usufruit») of the limited partnership by shares («société en commandite par actions») JPJS S.C.A. a company existing and governed by the Laws of France, having its registered office at F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, registered at the Companies and Trade Register of Roubaix-Tourcoing under the number 509 547 675, , having a corporate capital of EUR 63,062,400.- (sixty three million sixty two thousand four hundred euro) represented by 12,612,480 (twelve million six hundred and twelve thousand four hundred and eighty) shares.

c.- 65.790 (sixty five thousand seven hundred and ninety) shares in usufruct ownership («usufruit») of the public limited liability company («la société anonyme») DAMARTEX S.A. a company existing and governed by the Laws of France, having its registered office at F-59100 Roubaix, 25, avenue de la Fosse aux Chênes, registered at the Companies and Trade Register of Roubaix-Tourcoing under the number 441 378 312, having a corporate capital of EUR 107.991.758,00 (one hundred and seven million nine hundred and ninety one thousand seven hundred and fifty eight euro) represented by 7.713.697 (seven million seven hundred and thirteen thousand six hundred and ninety seven) shares.

d.- 65.790 (sixty five thousand seven hundred and ninety) shares in usufruct ownership («usufruit») of the public limited liability company («la société anonyme») SOMFY S.A. a company existing and governed by the Laws of France, having its registered office at F-74300 Cluses, 50, avenue du Nouveau Monde registered at the Companies and Trade Register of Roubaix-Tourcoing sous le numéro 476 980 362, having a corporate capital of EUR 7.836.800,00 (seven million eight hundred and thirty six thousand eight hundred euro) represented by 7.836.800 (seven million eight hundred and thirty six thousand eight hundred) shares.

The whole contribution in kind of Mr Raymond STAHL, prenamed, is valued at an amount of EUR 9,053,550.- (nine million fifty three thousand five hundred fifty euro), as described in the contribution agreement, concluded between the Subscribers and the Beneficiary.

Proof of the existence and the value of this contribution was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at EUR 31,693,650.00 (thirty one million six hundred eighty three thousand six hundred and fifty euro), represented by 1,267,346 (one million two hundred sixty seven thousand three hundred forty six) shares with a par value of EUR 25.- (twenty five euro) each."

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 décembre 2010. Relation GRE / 2010/4248. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163705/216.

(100189374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

—  
*Dépôt rectificatif du bilan 1999 qui a été déposé le 25 octobre 2007 avec comme numéro de référence de dépôt L070146437*

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162913/10.

(100188892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

—  
*Dépôt rectificatif du bilan 2000 qui a été déposé le 25 octobre 2007 avec comme numéro de référence de dépôt L070146435*

Les comptes annuels au 31.12.2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162914/10.

(100188893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

—  
*Dépôt rectificatif du bilan 2001 qui a été déposé le 25 octobre 2007 avec comme numéro de référence de dépôt L070146434*

Les comptes annuels au 31.12.2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162915/10.

(100188894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

—  
*Dépôt rectificatif du bilan 2002 qui a été déposé le 25 octobre 2007 avec comme numéro de référence de dépôt L070146432*

Les comptes annuels au 31.12.2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162916/10.

(100188895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**ING Aria, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 152.325.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration en date du 5 juillet 2010 que:

Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010163094/14.

(100188776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Alternatifs Investissements GP, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 64.406,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 144.687.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of November,  
before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

PAI Partners SAS, a company duly incorporated under the laws of France, with registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France,

hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 November 2010,

being the sole shareholder of the Company as defined below (the "Shareholder"),

Said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Alternatifs Investissements GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, of 30 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 484 of 5 March 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.687 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Édouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred fifty thousand euro (EUR 3,450,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three million four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 3,462,500.-).

2 To issue three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder, to accept payment in full of the nominal value of such new shares amounting to three million four hundred fifty thousand euro (EUR 3,450,000.-), by a contribution in cash and to allocate such new shares to the Shareholder.

4 To reduce the share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-eight thousand ninety-four euro (EUR 3,398,094.-) so as to reduce it from its present amount of three million four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 3,462,500.-) to sixty-four thousand four hundred and six euro (EUR 64,406.-) in order to offset losses incurred by the Company for a corresponding amount, by cancellation of three million three hundred ninety-eight thousand ninety-four (3,398,094) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above resolutions.

6 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

7 To appoint the liquidator.

8 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

## 9 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred fifty thousand euro (EUR 3,450,000.) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred

### *Second resolution*

The Shareholder resolves to issue three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Third resolution*

#### *Subscription – Payment*

There now appears the Shareholder, aforementioned, represented as above-mentioned, by virtue of the aforementioned proxy.

The Shareholder declares to subscribe for three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment for such newly issued shares by a contribution in cash.

The amount of three million four hundred fifty thousand euro (EUR 3,450,000.-) has thus been as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the Shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allot the three million four hundred fifty thousand (3,450,000) new shares to the Shareholder as fully paid shares.

### *Fourth resolution*

The Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of three million three hundred ninety-eight thousand ninety-four euro (EUR 3,398,094.-) so as to reduce it from its present amount of three million four hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 3,462,500.-) to sixty-four thousand four hundred and six euro (EUR 64,406.-), in order to offset losses incurred by the Company for a corresponding amount, by cancellation of three million three hundred ninety-eight thousand ninety-four (3,398,094) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all being held by the Shareholder.

### *Fifth resolution*

In order to reflect the foregoing resolutions, the Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at sixty-four thousand four hundred and six euro (EUR 64,406.-) represented by sixty-four thousand four hundred and six (64,406) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

### *Sixth resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

### *Seventh resolution*

The Shareholder resolves to appoint Mr. Pierre SCHILL, company director, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 18, Bd de la Foire, as liquidator.

### *Eighth resolution*

The Shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolves to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.



### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour de novembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

PAI Partners SAS, une société régie par le droit français ayant son siège social à 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France,

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 22 Novembre 2010,

étant l'associé unique de la Société telle que définie ci-dessous (l'«Associé»),

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Alternatifs Investissements GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 484 du 5 mars 2009 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 mars 2010 par Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg, publié le 30 avril 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 902.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1 Augmentation du capital de la Société à concurrence de trois millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 3.450.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 3.462.500,-).

2 Émission de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé, acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales s'élevant à trois millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 3.450.000,-) par un apport en numéraire et attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé.

4 Réduction du capital de la Société à concurrence de trois millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3.398.094,-) pour le réduire de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 3.462.500,-) à soixante-quatre mille quatre cent six euros (EUR 64.406,-), afin d'apurer les pertes d'un montant correspondant supportées par la Société, par annulation de trois millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatorze (3.398.094) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

6 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

7 Nomination d'un liquidateur.

8 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

9 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de trois millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 3.450.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 3.462.500,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé décide d'émettre de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR

#### *Troisième résolution* *Souscription – Paiement*

Intervient alors l'Associé, prénommé, représenté tel que mentionné ci-dessus, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé déclare souscrire trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de trois millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 3.450.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) nouvelles parts sociales à l'Associé comme parts sociales entièrement libérées.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé décide de réduire le capital de la Société à concurrence de trois millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatorze euros (EUR 3.398.094,-) pour le réduire de son montant actuel de trois millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 3.462.500,-) à soixante-quatre mille quatre cent six euros (EUR 64.406,-), afin d'apurer les pertes d'un montant correspondant supportées par la Société, par annulation de trois millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quatorze (3.398.094) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes étant détenues par l'Associé.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est de soixante-quatre mille quatre cent six euros (EUR 64.406,-) représenté soixante-quatre mille quatre cent six (EUR 64.406) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

L'Associé décide de nommer M. Pierre SCHILL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18, Bd de la Foire, comme liquidateur.

#### *Huitième résolution*

L'Associé décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé décide d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 novembre 2010. Relation: RED/2010/1761. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162895/209.

(100188783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**NSK Euro Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.327.

Lors d'une assemblée générale tenue le 26 avril 2010 par les actionnaires de la société NSK Euro Holdings SA, la résolution suivante a été prise:

*Résolution:*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société NSK Euro Holdings S.A. vers l'adresse suivante:

291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

*Pour le Bureau*

Signature

Référence de publication: 2010163894/17.

(100188685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Meltemi Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 95.871.

L'an deux mille dix, le vingt-deux novembre.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Anonyme "MELTEMI INVESTMENTS S.A.", avec siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 95 871, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 17 octobre 2003,

ayant un capital social souscrit fixé à trente et un mille euros (31.000,-€) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-€) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Décision de mettre la société "MELTEMI INVESTMENTS S.A." en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société "MELTEMI INVESTMENTS S.A." et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne «NAPERVILLE INVESTMENTS LIMITED», avec siège social à Dominion House, 60 Montrose avenue, Nassau, Bahamas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Bahamas, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et Commissaire aux Comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 1.000.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52850. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163147/61.

(100188584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Alema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.615.

Dépôt rectificatif du bilan 2004 qui a été déposé le 25 octobre 2007 avec comme numéro de référence de dépôt L070146429

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162917/10.

(100188896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Bonel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.973.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 décembre 2010*

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire MEVEA S.à r.l. ayant son siège social 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le mandat de deux des administrateurs, Messieurs Salvatore Desiderio et Vincent Thill, venant à échéance, tous deux employés privés, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, l'assemblée décide de ne pas les réélire et d'élire pour une durée expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 les administrateurs suivants:

- Monsieur Andrea Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
- Monsieur Gregorio Pupino, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Mademoiselle Celine Grenen, employée privée, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L- 1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2010162952/28.

(100188873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Corsair III Benelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 124.071.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Corsair III Benelux Investments S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162962/16.

(100188743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**MAJ S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 150.017.

Par la présente, GLOBAL GESTION Sàrl, sise au 2, rue de l'Ecole L-8226 Mamer, inscrite au registre de commerce sous le numéro B127850 dénonce le siège social de la société MAJ S.A., sise à 2, rue de l'Ecole L-8226 Mamer inscrite au registre de commerce sous le numéro B150017, ainsi que le non renouvellement de la convention de domiciliation.

Le 8 décembre 2010.

GLOBAL GESTION Sàrl

Référence de publication: 2010163138/11.

(100188834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Clyde Union S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 140.255.

In the year Two Thousand and Ten, on the Nineteenth day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140256 (the "Sole Member"),

here represented by Mr Carmine REHO, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member, in its capacity as Sole Member of Clyde Union S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office (siège social) at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 140255 (the "Company"), hereby took, in the best interests of the Company, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company by contribution in cash by an amount of One Pound Sterling (GBP 1) so as to bring it from its present amount of Two Million Eight Hundred and Four Thousand One Hundred and Fifty Eight Pounds Sterling (GBP 2,804,158) represented by Two Million Eight Hundred and Four Thousand One Hundred and Fifty Eight (2,804,158) Corporate Units in the Company to an amount of Two Million Eight Hundred and Four Thousand One Hundred and Fifty Nine Pounds Sterling (GBP 2,804,159) represented by Two Million Eight Hundred and Four Thousand One Hundred and Fifty Nine (2,804,159) Corporate Units in the Company, each Corporate Unit with a nominal value of One Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to Six Million Nine Hundred and Twenty Thousand Eight Hundred and Ninety Six Pounds Sterling (GBP 6,920,896).

*Subscription and Payment*

Further said Mr. Carmine REHO acting in his capacity as duly appointed attorney of the Sole Member by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary to be submitted together with this deed to the registration authorities.

Declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Member the One (1) Corporate Units in the Company and to pay a share premium amounting to Six Million Nine Hundred and Twenty Thousand Eight Hundred and Ninety Six Pounds Sterling (GBP 6,920,896).

Thereupon the unitholders meeting resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allocate the above listed Corporate Units to the Sole Member.

The amount of Six Million Nine Hundred and Twenty Thousand Eight Hundred and Ninety Seven Pounds Sterling (GBP 6,920,897) has been set at the disposition of the company according to the declarations of the appearing party.

*Second resolution*

The Sole Member of the Company resolved to amend article 5, paragraph 1, of the articles association of the Company so as to give it the following wording:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital is set at Two Million Eight Hundred and Four Thousand One Hundred and Fifty Nine Pounds Sterling (GBP 2,804,159) represented by Two Million Eight Hundred and Four Thousand One Hundred and Fifty Nine Corporate Units (2,804,159), each Corporate Unit with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

*Third resolution*

The Sole Member of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company or to any lawyer of the law firm WILDGEN, Luxembourg, to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

There being no further business, the meeting closed.

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present stated deed is estimated at four thousand Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 7,887,062.11.

The undersigned notary, who understands and speaks English, stated that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the same signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Clyde Union (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140256 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Carmine REHO, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique dument nommé, en sa qualité d'Associé Unique de Clyde Union S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140255 (la "Société"), a pris ci-après, dans le meilleur intérêt de la Société, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société par apport en numéraire d'un montant d'une livre sterling (GBP 1), pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent quatre mille cent cinquante-huit livres sterling (GBP 2.804.158) représenté par deux millions huit cent quatre mille cent cinquante-huit Parts Sociales (2.804.158) dans la Société au montant de deux millions huit cent quatre mille cent cinquante-neuf livres sterling (GBP 2.804.159) représenté par deux millions huit cent quatre mille cent cinquante neuf Parts Sociales (2.804.159), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de six million neuf cent vingt mille huit cent quatre-vingt seize livres sterling (GBP 6.920.896)

#### *Souscription et Libération*

Ensuite ledit Monsieur Carmine REHO, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, pour être soumise ensemble avec cet acte aux formalités d'enregistrement.

A déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique une (1) Part Sociale et de payer une prime d'émission d'un montant de six millions neuf cent vingt mille huit cent quatre-vingt seize livres sterling (GBP 6.920.896).

L'Associé Unique a alors décidé d'accepter les prédites souscriptions et paiements et d'émettre et d'allouer la prédite Part Sociale à l'Associé Unique.

Le montant de six millions neuf cent vingt mille huit cent quatre vingt dix sept Livres Sterling (GBP 6.920.897) a été mis à la disposition de la société suivant les déclarations du comparant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent quatre mille cent cinquante neuf livres sterling (GBP 2.804.159) représenté par deux millions huit cent quatre mille cent cinquante neuf Parts Sociales (2.804.159), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) et avec les mêmes droits et obligations ainsi qu'énoncés dans les statuts."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique de la Société a décidé d'octroyer une autorisation à l'un quelconque des gérants de la Société ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, Luxembourg, d'effectuer toute démarche nécessaire ou incidente relative aux résolutions prises ci-dessus.

N'ayant plus d'autres points à discuter, l'Associé Unique a déclaré la réunion close.

Les frais, couts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à quatre mille euros.

Le montant total de l'augmentation de capital et de la prime d'émission est évalué à EUR 7.887.062,11.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3601. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.- €

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162960/121.

(100188875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Close Range S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.948.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 6 décembre 2010 à 10.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de M. Jean-Pierre HIGUET de sa fonction d'administrateur de la société;
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Franciscus VAN LAARHOVEN, né le 2 mars 1958 à Goirle (Pays-Bas), demeurant L-2240 Luxembourg, rue Notre-Dame, 32, jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010163536/18.

(100189237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Corsair III Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.072.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 2 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Corsair III Finance Europe S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010162964/16.

(100188756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.



**Sankaty LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.800,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.056.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010, instauration de 2 catégories de gérants, et nomination des gérants de catégorie A. Le conseil de gérance se composera dorénavant comme suit:

- Madame Sally Fassler, née le 9 mai 1973 à New York, les Etats-Unis, demeurant à 480 Shawmut Avenue, Boston, MA 02118, USA, gérant de catégorie A

- Monsieur Jeffrey Brooks Hawkins, né le 27 septembre 1969 au Connecticut, les Etats-Unis, demeurant à 201 Suffolk Road, Chestnut Hill, MA 02467, USA, gérant de catégorie A

- Monsieur Jonathan Lavine, né le 9 mai 1966 à Rhode Island, les Etats-Unis, demeurant à 56 Chestnut Street, Weston, MA 02493, USA, gérant de catégorie A

- Monsieur Michael Ewald, né le 10 octobre 1972 en Corée, demeurant à 52 Grant Avenue Newton, MA 02459, USA, gérant de catégorie A

- Monsieur Andrew Viens, né le 23 juin 1972 à Rhode Island, les Etats-Unis, demeurant à 1 Helena Circle, Mansfield, MA 02048, USA, gérant de catégorie A

- LANNAGE S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, gérant de catégorie B

- VALON S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, gérant de catégorie B

- Monsieur Fabrizio RONDANELLI, demeurant professionnellement au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, gérant de catégorie B

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

*Pour: Sankaty LuxCo S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Antonio INTINI

Référence de publication: 2010163206/30.

(100188393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Décorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle "Um Monkeler".

R.C.S. Luxembourg B 108.331.

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur David MULLER, gérant de société, né à Creutzwald, (France), le 5 octobre 1975, demeurant actuellement à F-54400 Longwy, 14, rue des Alpes, (France).

agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de

2) La société anonyme "BFI S.A.", établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, 5, rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105199,

3) Monsieur Rogério Paulo PEDROSA ANDRE, ouvrier, né à Carvide/Leiria, (Portugal), le 1<sup>er</sup> juillet 1970, demeurant à L-3641 Kayl, 107, rue du Faubourg

tous deux ici représentés en vertu de deux (2) procurations, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "DECORLUX S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4451 Belvaux, 195, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108331, (la "Société"), a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 20 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 19 octobre 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant

le 4 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1580 du 27 juillet 2007, et

le 7 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 17 février 2010

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer avec effet au 2 novembre 2010, l'adresse du siège social vers L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle «Um Monkeler» et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (1<sup>er</sup> paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: David MULLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3587. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162999/46.

(100188686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Cosmica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.968.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 9 décembre 2010*

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Monsieur Marc KOEUNE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L1449 Luxembourg;
- Monsieur Sébastien GRAVIERE, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L1449 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Mike Abreu Pais, né le 9 janvier 1981 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2016.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, INTERAUDIT, R.C.S. Luxembourg B 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

5) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

6) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSMICA S.A.

Référence de publication: 2010162983/35.

(100188779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Hanil Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 129.963.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "HANIL INVESTMENT S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 129963, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, transférée au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire instrumentaire en date du 11 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1854 du 31 août 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2010. LAC/2010/54614. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163062/49.

(100188297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Tanhu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1333 Luxembourg, 21, rue de Chimay.  
R.C.S. Luxembourg B 154.005.

L'an deux mille dix, le onze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jagat GURUNG, restaurateur, né à Tanhu (Nepal), le 9 juillet 1970, demeurant à L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy,

2.- Madame Lata GURUNG, employée, née à Chitwan (Nepal), le 5 novembre 1984, demeurant à L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy et

3.- Monsieur Top Bahadur GURUNG, commerçant, né à Lamjung (Népal), le 25 juillet 1959 demeurant à Phaleni-1, Lumjung (Nepal)

4.- Monsieur Youbaraj GURUNG, employé, né à Lamjung (Népal), le 24 janvier 1987 demeurant à Bansar 2, Lumjung (Nepal)

tous ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé; lesquelles procurations, sont restées annexées à l'acte de constitution tenu pardevant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 17 juin 2010.

Le comparant, agissant en sa qualité de mandataire des associés, représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée TANHU S.à r.l.", ayant son siège social à L-1333 Luxembourg, 21, rue Chimay, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.005,

Ledit acte reçu par le notaire Jean SECKLER, a été enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2010, relation GRE/2010/2221, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1631 du 11 août 2010

Suite à une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'acte en question il y a lieu de rectifier la première ligne de l'article 5 des statuts, qui est à lire comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Pour des besoins du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, l'acte de constitution de TANHU S.à r.l. a été déposé au RCS Luxembourg en date du 6 juillet 2010 référence L 100096667.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2010. Relation: GRE 2010/3511. Reçu douze euros. 12,00.- €.

Le Receveur (signé): G.SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163243/39.

(100188386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Cemex Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 169.665.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 106.559.

1. La société CEMEX ESPAÑA S.A., Société Anonyme de droit espagnol dont le siège social est situé au 1, Calle Hernández de Tejada, ES-28027 Madrid, Espagne a transféré, en date du 7 décembre 2010, 1.696.650 parts sociales de la Société à la société CEMEX HUNGARY KFT, Société à Responsabilité Limitée de droit Hongrois dont le siège social est situé à 6-12 Kapàs u, 3<sup>rd</sup>-4<sup>th</sup> floor, H-1027 Budapest, Hongrie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Hongrie sous le numéro 01-09-698135;

2. A la suite de la cession décrite ci-dessus, la société CEMEX HUNGARY KFT, Société à Responsabilité Limitée de droit Hongrois dont le siège social est situé à 6-12 Kapàs u, 3<sup>rd</sup>-4<sup>th</sup> floor, H-1027 Budapest, Hongrie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Hongrie sous le numéro 01-09-698135, détient 1.696.650 parts sociales de la Société;

A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEMEX ESPAÑA S.A., Société Anonyme de droit espagnol dont le siège social est situé au 1, Calle Hernández de Tejada, ES-28027 Madrid, Espagne, ne détient plus de parts sociales de la Société et n'est donc plus associée à la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 Décembre 2010.

Référence de publication: 2010163527/22.

(100189244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Forum International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.558.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 2 décembre 2010 que:

- Monsieur Monsieur Mateusz Maria RODZYNKIEWICZ a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.
- A été élu à la fonction de gérant pour une durée indéterminée en remplacement du gérant démissionnaire:

\* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fes (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010163596/16.

(100189219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**German Property Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.758.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 novembre 2010*

1. Monsieur Martin HEFFERNAN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B;
2. Est nommé gérant de catégorie B en remplacement du gérant démissionnaire, pour une durée indéterminée, Monsieur Michael John CHICKEN, expert-comptable, demeurant à Cliffe Cottage Redcliffe mews, SW10 9 JU Londres, Angleterre.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010163601/14.

(100189232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**International Car Business Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.350.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2010*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Chantal KEEREMAN, juriste, avec adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne PHILIPPE, juriste, avec adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Maître Alex SCHMITT, avocat-avoué, avec adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg ; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010163631/18.

(100189210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Société de Gestion, de Conseils et de Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 203.500,00.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.471.

—  
*Extrait des résolutions*

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2010 à l'adresse suivante:  
Rue Bender 3, L-1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Lambert

Gérant

Référence de publication: 2010163736/15.

(100189248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Securitas Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 225.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.633.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Sole Partner of Securitas Finance Luxembourg S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 100.633, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 5<sup>th</sup> of April 2004, published in the Luxembourg Memorial C number 674 page 32308 of the 1<sup>st</sup> of July 2004 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on the 7<sup>th</sup> of August 2008, published in Memorial C, number 2101, page 100802, on the 29<sup>th</sup> of August 2008.

There appeared:

Securitas Sverige Finans AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 70, Lindhagensplan, S-102 28 Stockholm, (the Sole Partner),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm on 28<sup>th</sup> October 2010, which proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Securitas Sverige Finans AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 70, Lindhagensplan, S-102 28 Stockholm as liquidator (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The Sole Partner takes hereby the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to appoint Securitas Sverige Finans AB, prenamed, as liquidator (the Liquidator).

#### *Third resolution*

The Sole Partner resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Partner further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Partner. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Partner further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Partner of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Fourth resolution*

The Sole Partner decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de Associé unique de la société à responsabilité limitée "Securitas Finance Luxembourg S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 100.633, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 674 page 32308 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 7 août 2008, publié au Mémorial C, N° 2101, page 100802 du 29 août 2008.

A comparu:

Securitas Sverige Finans AB, une compagnie incorporée sous les lois de la Suède, avec siège social à 70, Lindhagensplan, SE-102 28 Stockholm, (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm le 28 octobre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé Unique détient toutes les actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Securitas Sverige Finans AB, une compagnie incorporée sous les lois de la Suède, avec siège social à 70, Lindhagensplan, SE-102 28 Stockholm, en tant que liquidateur (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Securitas Sverige Finans AB, précité, en tant que liquidateur (le Liquidateur).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52857. Reçu douze euros (12,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163207/121.

(100188626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**The 7th Arch S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 131.060.

Le siège social de la société THE 7TH ARCH S.A., ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg B 131.060, est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES

Frédéric DEFLORENNE

*Gérant*

Référence de publication: 2010163757/13.

(100189249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Star World S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.772.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



STAR WORLD S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010168874/11.

(100195049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

---

**Synplants Marketing SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 117.103.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2010168882/11.

(100195036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

---

**Vanoise (Gers Investments) LP, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.206.

---

**Extrait de l'acte d'établissement de la Société**

**1. Associés.** Gers Investments, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.636, en tant qu'associé à responsabilité illimitée ("Associé Commandité"); et

Cantal Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.607, en tant qu'associé à responsabilité limitée ("Associé Commanditaire").

**2. Nom du partenariat.** Vanoise (Gers Investments) LP

**3. Forme juridique.** Société en commandite simple.

**4. Objet social.** L'objet de la Société est de, directement ou indirectement, acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, des intérêts et participations, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations dans le cadre du contrat de Société.

La Société peut également, directement ou indirectement, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous les moyens.

La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées") ou toute autre société.

La Société peut, en particulier, conclure les opérations suivantes:

a) conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, d'obligations, de titres, de billets à ordre et autres instruments de dette ou de capital convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

b) avancer, prêter ou déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, comme il sera considéré comme approprié; et

c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs), ou par toutes ou certaines de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute Société Apparentée.

La Société peut réaliser toutes opérations ou investissements juridiques, commerciaux, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet ou en relation directe ou indirecte avec tous les domaines décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet.

**5. Siège social - établissement principal et administration centrale.** Le siège social de la Société est situé au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA et son établissement principal et administration centrale sont situés au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**6. Associés.** L'Associé Commandité est responsable envers les tiers pour tous les passifs de la Société.

L'Associé Commanditaire est responsable à concurrence de son apport en capital. Il ne prend pas part à la gestion de la Société et n'a aucune autorité à agir pour la Société ou à interférer, de quelque façon qu'il soit, dans la gestion de la Société.

**7. Gestion.** La Société est exclusivement gérée par l'Associé Commandité.

**8. Capital social.** Le capital social entièrement libéré est fixé à USD 763.624.445,76 (sept cent soixante-trois millions six cent vingt-quatre mille quatre cent quarante-cinq dollars américains et soixante-seize cents) auquel l'Associé Commandité a apporté USD 38.181.222,29 (trente-huit millions cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt-deux dollars américains et vingt-neuf cents) en échange de sa part de commandité et l'Associé Commanditaire a apporté USD 725.443.223,47 (sept cent vingt-cinq millions quatre cent quarante-trois mille deux cent vingt-trois dollars américains et quarante-trois cents) en échange de sa part de commanditaire.

**9. Date d'établissement.** La Société a été constituée dans l'Etat du Delaware le 24 septembre 2010.

**10. Durée.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

**11. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Signé à Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Gers Investments / Cantal Investments S.à r.l.  
 Associé Commandité / Associé Commanditaire  
 Gregor McMillan / David Widart  
 Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010163261/62.

(100188919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Cofimin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.803.

*Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100148232 05 en date du 30/09/2010*

Il convient de rectifier l'adresse du siège social de la société dans laquelle le code postal était erroné pour noter désormais l'adresse suivante:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Et d'autre part, le code postal de l'adresse des Administrateurs étant erroné, il convient de le corriger pour lui donner la teneur suivante:

- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour Extrait conforme  
 Signature

Référence de publication: 2010163863/19.

(100188588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Hydinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.295.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 02 décembre 2010, la décision suivante a été prise:

- l'assemblée nomme LG Management S. à r.l., 37 rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010;

Mamer, le 02.12.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010163881/14.

(100188860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Palmes Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 151.094.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Palmes Invest SPF SA (RCS Luxembourg B 151.094) que Monsieur Roger GREDEN, demeurant 4A rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur unique de ladite société avec effet au 08 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163899/13.

(100188738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Aros II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.861.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

PRECO Account Partnership IV, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA and registered with the Delaware Division of Corporations under the number 4508852 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raymond THILL maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London (UK), on 29 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Aros II Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.861, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 November 2010. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of SEK 1.- (one Swedish Krona) so as to raise it from its present amount of SEK 1,000,000.- (one million Swedish Krona) up to SEK 1,000,001.- (one million and one Swedish Krona) by creating and issuing 1 (one) share (the "New Share"), having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) and having the same rights, terms and conditions as the existing shares, by way of contribution in cash.

*Subscription and Payment*

The Sole Shareholder, represented by a proxyholder as stated above, subscribes for the 1 (one) New Share of SEK 1.- (one Swedish Krona) in the Company. Such New Share is to be paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of SEK 8,500,000.- (eight million five hundred thousand Swedish Krona) to be allocated as follows: (a) SEK 1.- (one Swedish Krona) is allocated to the Company's share capital and (b) SEK 8,499,999.- (eight million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Swedish Krona) is allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the amount of SEK 8,500,000.- (eight million five hundred thousand Swedish Krona) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

### Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at SEK 1,000,001.- (one million and one Swedish Krona) represented by 1,000,001 (one million and one) shares each having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

### Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the mandatory of the appearing party, who is known to the Notary by name, first name, civil status and residence, said mandatory signed together with the notary, the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU

PRECO Account Partnership IV, LP, un limited partnership, constituée selon le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès de la Division des Sociétés de Delaware sous le numéro 4508852 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (UK), le 29 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Aros II Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.861, constituée en vertu d'un acte du notaire prénommé, instrumentant le 17 novembre 2010.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de SEK 1.- (une Couronne Suédoise), afin de le porter de son montant actuel de 1.000.000,- SEK (un million Couronnes Suédoises) jusqu'à 1.000.001,- SEK (un million et une Couronnes Suédoises) par la création et l'émission d'une part sociale nouvelle, ayant une valeur nominale de 1,- SEK (une Couronnes Suédoises) et ayant les mêmes droits, termes et obligations que les parts sociales existantes (collectivement désignée en tant que «Nouvelle Part Sociale»), par voie d'apport en numéraire.

### Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par un mandataire ainsi que décrit ci-dessus, souscrit à la 1 (une) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur de 1,SEK (une Couronne Suédoise) dans la Société.

Cette Nouvelle Part Sociale sera payée par un apport en numéraire d'un montant total de 8.500.000,- SEK (huit million cinq cent mille Couronnes Suédoises) dont (a) 1,- SEK (une Couronne Suédoise) est allouée au capital social de la Société et (b) 8.499.999,- SEK (huit million quatre cent quatrevingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Couronnes Suédoises) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement de la somme de 8.500.000,- SEK (huit million cinq cent mille Couronnes Suédoises) en guise d'apport a été fournie par la Société au Notaire, qui le reconnaît expressément.

### Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 1.000.001,- SEK (un million et une Couronnes Suédoises) représenté par 1.000.001 (un million et une) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- SEK (une Couronne Suédoise) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2010. LAC/2010/54599. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163470/110.

(100189395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

**Lissone International Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.941.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

CMS Management Services S.A.

*Administrateur*

Catherine Noens

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010163886/20.

(100188891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**LJR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.172.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 01.10.2010 que:

- l'assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Mamer, le 01.10.2010.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010163887/14.

(100188867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Loireglass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 72.067.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

*Administrateur*

Catherine Noens

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010163888/20.

(100188916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Louby S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 107.901.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management Services S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

Mr Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

CMS Management Services S.A.

*Administrateur*

Catherine Noens

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010163889/20.

(100188889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Palmes Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 151.094.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une lettre adressée à la société Palmes Invest SPF SA (RCS Luxembourg B 151.094) que la société EP International SA, ayant son siège social 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 130.232), a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de ladite société avec effet au 08 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010163898/15.

(100188735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 200.030.721,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.646.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2010164200/19.

(100189250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

---

**Mastertec Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.261.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

M. Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

*Administrateur*

Catherine Noens

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010163890/20.

(100188910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Rozea Lux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.418.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 02.12.2010 que:

- l'assemblée renomme H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2010.

Mamer, le 02.12.2010

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010163901/14.

(100188862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Tamia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.605.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 6 décembre 2010 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A. avec effet au 6 décembre 2010.

M. Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

T.C.G. Gestion S.A.

*Administrateur*

Catherine Noens

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010163909/20.

(100188902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Seneca Pool S.A., SICAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.358.

*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 23 novembre 2010*

Il a été décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de la société, Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Luxembourg et enregistré sous le numéro RCS Luxembourg B 47771. Ernst & Young est nommé avec effet immédiat pour les comptes au 31.12.2010 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 23/11/2010.

SENECA POOL S.A., SICAR

Carlo Schlessler / Christoph Kossmann

*Director / Director*

Référence de publication: 2010163902/17.

(100188292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**SCI Tilsit, Société Civile.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 28B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 279.

**EXTRAIT**

Lors d'une assemblée générale ordinaire tenue le 21 novembre 2010, les décisions suivantes ont été prises:

- 1) L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme GUEZ de son poste de gérant.
- 2) L'Assemblée nomme en remplacement en qualité de gérant, Monsieur Frédéric GUEZ, employé privé, né le 26 juillet 1960 à F 77 Melun et demeurant 34, rue Sainte Hélène à F 69002, LYON

Pour extrait conforme

Signature

*Le scrutateur de l'Assemblée*

Référence de publication: 2010163904/15.

(100188849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.